



MÉMOIRE : Renouveau de la politique culturelle du gouvernement du Québec

Par Joël Larouche et Chloé De Wolf

Marvayus, collectif artistique
153 rue Thornton Nord,
Coaticook, (Québec) J1A2E1

+1 (819) 340-9193
equipe@marvayus.com

www.marvayus.com

Le dimanche 3 avril 2016

Nous prenons la parole à titre d'artistes professionnels vivant en ruralité pour dénoncer les injustices territoriales dans le financement professionnel des arts et de la culture qui ont cours depuis le démantèlement des CRÉ et la fin des ententes CALQ-CRÉ. Bien qu'intéressant sur d'autres aspects, le nouveau programme de partenariat territorial du CALQ, sensé remplacer ces dernières, ouvre malheureusement la porte à la subsistance de disparités que nous jugeons inacceptables dans l'éligibilité aux programmes de soutien aux artistes et aux organismes artistiques professionnels selon leur adresse de résidence.

Problématique soulevée

Sans entrer dans les détails des programmes, le principe des défuntes ententes CALQ-CRÉ était de régionaliser une partie du financement du CALQ, autrefois centralisé uniquement autour d'appels à dossiers à l'échelle nationale et largement accaparé par les artistes et organismes œuvrant en métropole, au profit d'une répartition régionale réservant des sommes à chacune des régions du Québec. En échange, les régions devaient ajouter une contrepartie additionnelle de financement bonifiant ainsi le programme.

Réagissant en vitesse à l'abolition subite des CRÉ, le CALQ a proposé des ententes à la pièce avec les villes ou MRC voulant bien poursuivre le programme conjoint. Conséquence : de nombreux artistes ayant la malchance de vivre dans des MRC n'ayant pas daigné donner suite aux ententes se sont retrouvés inadmissibles aux programmes régionaux du CALQ du simple fait de leur adresse de résidence.

À notre avis, pour que l'éligibilité aux programmes de financement du CALQ demeure équitable pour tous les artistes professionnels québécois, deux approches étaient possibles :

1. Abandonner la régionalisation du financement, revenir 15 ans en arrière et rapatrier toutes la gestion du financement à Québec dans des fonds nationaux.
2. Poursuivre les efforts de régionalisation et ne pas permettre que des entités territoriales puisse se soustraire du programme avec le CALQ.

Malheureusement, le CALQ a choisi, à travers son « nouveau » programme de partenariat territorial, la 3^e et la plus faux-fuyant des options : demander aux milieux culturels locaux de se mobiliser pour convaincre leur ville ou MRC d'embarquer dans un programme de financement conjoint avec le CALQ, inspiré des défuntes ententes CALQ-CRÉ, à renouveler (ou pas !) tous les 1, 2 ou 3 ans, au gré des conseils des maires.

Le problème persiste et empire :

1. Plusieurs MRC, chez qui le financement des arts et de la culture est perçu comme une dépense nette n'accepteront pas de signer des ententes avec le CALQ, ce qui fera perdurer les injustices territoriales en matière d'éligibilité au financement artistique professionnel. Preuve que toutes ne signeront pas : c'est déjà le cas depuis 2014 dans de nombreuses MRC du Québec.
2. Le « nouveau » programme de partenariat territorial proposé actuellement fait porter les efforts et la responsabilité du succès ou de l'échec du financement régional du CALQ aux milieux artistiques locaux, lesquels sont

parmi les plus dépourvu de leviers économiques et politiques capables de peser dans la balance décisionnelle des MRC.

3. La présence de créateurs vivant dans les territoires comme ingrédient essentiel du développement culturel local est encore une conscience émergente et trop fragile pour en présumer l'adhésion politique unanime et durable de la part des 95 MRC du Québec.

Nos demandes

En conséquence nous demandons que le programme territorial du CALQ soit réajusté de manière urgente, sous les directives du Ministre, afin d'y intégrer les points suivants :

1. Que l'éligibilité aux programmes régionaux du CALQ couvre tout le territoire des régions, sans discrimination basée sur l'adresse de résidence à l'intérieur d'elles.
2. Qu'il ne soit pas possible pour un territoire donné de se soustraire du programme. Une MRC pourrait évidemment bonifier son financement, mais une contribution minimale devrait être obligatoire pour assurer le déploiement du programme dans chacune d'elles.

Également, dans une perspective à plus long terme, nous souhaitons :

1. Que les politiques gouvernementales renforcent et valorisent la présence d'artistes qui vivent et créent dans les territoires. L'état devrait mieux reconnaître leur importance dans la vitalité économique et sociale de toute communauté, et ce, en cohérence avec les principes défendus par l'Agenda 21 de la Culture dont le Québec est signataire.
2. Que des efforts financiers supplémentaires soient consacrés dans des territoires dits « dévitalisés », où, par exemple, le ratio d'artistes ou d'organisme artistique professionnel est faible. En ce sens le programme de partenariat territorial du CALQ ne devrait pas être articulé comme un programme de récompense aux villes ou territoires qui comprennent déjà, pendant qu'ailleurs d'autres citoyens, d'autres enfants, plus dépourvus de leurs élus, se meurent de soif de culture ! L'inverse serait à la rigueur plus logique en terme de développement collectif.

Mot de la fin

Enfin, nous voulons insister sur l'effet dévitalisant d'une iniquité territoriale dans l'accès aux programmes de financement du CALQ. En guise de comparaison, que diraient les entreprises de construction de la MRC de Coaticook si elles apprenaient qu'un déménagement de leurs bureaux à Sherbrooke sera désormais obligatoire pour appliquer sur les appels d'offres du gouvernement ? Combien resteraient ?

Sans le soutien du CALQ en région, jamais notre carrière aurait pu débuter en 2008 avec l'Oiseausphère, dont le CALQ a assuré la part la plus courageuse du financement. Vivre en région est un choix risqué pour les artistes. Nous sommes venus nous établir ici par conviction, par amour pour les régions et par désir de contribuer à la vitalité des milieux ruraux. Va t'il falloir ré envisager un déménagement vers les grands centres ou vers Sherbrooke ? Combien de talents la MRC de Coaticook (un exemple) compte-elle attirer chez elle sans un soutien élémentaire à la pratique artistique ?